

CAJ INTERCOMMUNAL DE PICQUIGNY 13-17 ANS

réservé aux jeunes
résidant sur le territoire

ETE 2025
DU 7 AU 25 JUILLET

SERVICE DE
BUS GRATUIT

Permanences d'inscription

Nombre limité
de places

- Le lundi 26 mai de 17h à 19h

Communauté de Communes - Siège
1 allée des Quarante - FLIXECOURT

- Le mardi 10 juin de 17h à 19h

Communauté de Communes - Antenne de PICQUIGNY
118, rue du Marais

- Le mercredi 18 juin de 17h à 19h

Communauté de Communes - Siège
1 allée des Quarante - FLIXECOURT

- Aucun règlement ne doit être remis à la Communauté de Communes
- La priorité d'inscription est donnée aux jeunes du territoire répondant aux critères d'âge
- Le règlement par virement bancaire n'est plus accepté.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

18/06/2025

Direction : Alexis LATRAYE

Renseignements : caj.ccns@pep80.fr



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Nièvre & Somme
Un territoire à Découvrir



Bulletin d'inscription

CAJ intercommunal de Picquigny

13-17 ans

Session d'Été

du 7 au 25 juillet

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Nièvre & Somme
Un territoire à Découvrir



Tarifs (forfait semaine) :

Quotient Familial	Tarif semaine
De 0 à 599	32 euros
De 600 à 999	36 euros
à partir de 1000	40 euros

Sans justificatif de quotient familial, le tarif maximum sera appliqué

La CAF de la Somme participe financièrement au Fonctionnement de l'ALSH. Une déduction de 3.50 € /jour/enfant est applicable aux familles dont le Quotient Familial au cours du mois de JANVIER 2025 est inférieur à 900. Pour toute déduction veuillez présenter un justificatif.

CAJ ouvert uniquement aux jeunes résidents du territoire

Le dossier d'inscription est disponible :

- Communauté de Communes Nièvre et Somme :
1 allée des Quarante ZA des Hauts du Val de Nièvre BP 30214 80420 FLIXECOURT
- sur le site : <https://www.nievresomme.fr/>



Pour valider l'inscription :

1) Remettre obligatoirement les documents ci-dessous :

- Le Bulletin d'inscription (souhait d'inscription),
- Le dossier d'inscription complété (sauf si votre enfant était inscrit aux vacances de printemps)
- Un certificat médical (pratique sportive et vie en collectivité + la mention : à jour de ses vaccinations)
- Photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé,
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant le jeune,
- Le règlement intérieur signé par le jeune et ses parents.

2) Régler le séjour : par chèque à l'ordre des PEP80, espèces, CESU

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Renseignements : caj.ccns@pep80.fr

- Aucun règlement ne doit être remis à la Communauté de Communes
- La priorité d'inscription est donnée aux jeunes du territoire répondant aux critères d'âge
- Le règlement par virement bancaire n'est plus accepté.

Nom Prénom :

Date de naissance :

Quotient familial :

Commune :

Inscription :

- Semaine du 7 au 11 juillet
- Semaine du 14 au 18 juillet
- Semaine du 21 au 25 juillet